

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1078**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 54, avenue Grandclément

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

**Absents excusés** : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

**Absents non excusés** : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 31 août 2009****Décision n° B-2009-1078**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Revente, à l'OPH Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 54, avenue Grandclément**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2009-06-29-R-0215 en date du 29 juin 2009, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 54, avenue Grandclément à Vaulx en Velin.

Il s'agit :

- d'une maison d'habitation de 3 niveaux sur cave, pour une superficie de 85 mètres carrés,
- de 2 hangars industriels, représentant des surfaces habitables respectivement de 400 et 250 mètres carrés, soit un total de 650 mètres carrés,
- d'une parcelle de terrain de 2 478 mètres carrés sur laquelle est édifié l'ensemble immobilier, cadastrée sous le numéro 566 de la section BC.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de l'OPH Grand Lyon Habitat, dont le programme consiste en la construction de 14 logements en prêt locatif à usage social (PLUS), représentant une surface utile de 1 021 mètres carrés, et 6 logements en prêt locatif aidé d'insertion (PLAI), pour une surface utile de 433 mètres carrés, soit une surface utile totale de 1 453 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, la Communauté urbaine céderait à l'OPH Grand Lyon Habitat, lorsqu'elle en sera devenue propriétaire, l'immeuble ci-dessus désigné pour un montant de 497 840,00 €, conformément à l'avis de France domaine ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à l'OPH Grand Lyon Habitat, d'un immeuble situé 54, avenue Grandclément à Vaulx en Velin.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**3° - Le montant** de 497 840 €, résultant de cette cession ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes du budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1748.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.**